

<https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article1992>



L'évaluation du baccalauréat professionnel

- Certification - Lycée Professionnel -



Publication date: lundi 13 mars 2023

Copyright © Éducation Physique et Sportive - Académie de Normandie - Tous droits réservés

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

[Textes officiels](#)

[Modalités d'évaluation](#)

[Les inaptitudes](#)

[Accompagnement dans la rédaction des référentiels certificatifs BAC Professionnel](#)

Annexe - [Référentiel académique pour l'examen ponctuel terminal épreuves adaptées](#)

Annexe - [Référentiel académique pour l'examen ponctuel terminal](#)

L'EPS est concernée au même titre que les autres disciplines par l'allègement de la pression certificative en seconde. Il s'agit d'un choix d'alléger les épreuves de CAP/BEP pour passer de 3 épreuves à 2 épreuves et de « protéger » le bac en maintenant l'exigence des 3 épreuves (comme au Bac GT = égale dignité des filières) en tenant compte des PFMP (possibilité de capitaliser une épreuve dès la classe de 1ère). En conséquence, alignement du CAP deux ans sur le CAP/BEP intermédiaire avec pour seule différence la certification possible sur les deux années du CAP deux ans.

Passer à deux épreuves peut quand même permettre de faire vivre aux élèves une EPS diversifiée et équilibrée avec des cycles multiples (par exemple apprendre à nager aux élèves sans préoccupation de certification).

Une mise en œuvre de cet arrêté pour les élèves entrant en seconde (ou en 1ère année de CAP) pour une première session renouvelée en 2018 est décidée.

La circulaire [circulaire du 29-12-2020](#) La présente circulaire précise les modalités d'évaluation de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive (EPS) au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'art, définies par l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuve d'enseignement général à compter de la session 2022 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis.

Elle comprend deux annexes détaillant les modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux.

Elle se substitue, à compter de la session 2022 du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art, aux dispositions et aux référentiels de l'annexe 2 de la circulaire n° 2018-029 du 26 février 2018 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Les modalités d'évaluation

Le contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation du candidat permet de l'évaluer sur trois activités physiques, sportives et

artistiques (Apsa) qui relèvent de trois champs d'apprentissage sur les cinq prévus en annexe 1. Pour chaque champ d'apprentissage, une fiche précise les principes d'élaboration de l'épreuve, les critères d'évaluation, les repères d'évaluation ([annexe 1](#)).

Toute situation d'évaluation, individuelle ou collective, donne lieu de façon privilégiée à une notation individuelle conformément aux fiches en annexe 1.

L'examen ponctuel terminal

Les candidats qui relèvent de l'examen ponctuel choisissent deux épreuves relevant de deux champs d'apprentissage différents. Ces épreuves sont choisies parmi les activités proposées en annexe 2 de la présente circulaire ; l'une d'elles peut être choisie parmi les activités académiques fixées par le recteur d'académie pour l'examen ponctuel. Les épreuves liées à ces activités visent à évaluer le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée professionnel. Les candidats sont évalués à partir d'un référentiel propre à l'examen ponctuel terminal, mentionné en [annexe 2](#).

Les Inaptitudes

Les candidats en situation de handicap ou en inaptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale scolaire en début d'année scolaire

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au vu de la circulaire n° 94-137 du 30 mars 1994 (dont son annexe disponible au BOEN n° 15 du 14 avril 1999) donnent lieu à une dispense d'épreuve. Un handicap attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique régulière ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.

Dans le cadre du contrôle en cours de formation, l'établissement peut proposer un contrôle en cours de formation avec une, deux ou trois activités adaptées.

Certificat à utiliser pour les épreuves ponctuelles

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Certificat médical examen ponctuel

Certificat à utiliser pour les épreuves en contrôle en cours de formation

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Certificat médical CCF

Accompagnement dans la rédaction des référentiels certificatifs BAC Professionnel

La circulaire du 29-12-2020 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive présente l'organisation du CCF et le référentiel national d'évaluation de l'enseignement de l'EPS au Bac Professionnel et au brevet des métiers d'art.

Elle précise la nécessité d'établir un référentiel local conforme au cadre national, dans chacune des activités support de l'évaluation pour la session 2022.

Dans le cadre de l'accompagnement dans vos travaux de rédaction des nouveaux référentiels, nous vous proposons des documents d'aide à l'écriture :

- [Les référentiels cadres nationaux par champ d'apprentissage :](#)
- [Les référentiels cadres vierges académiques :](#)
- [La grille d'analyse d'un référentiel BAC PRO :](#)
- [Des illustrations par champ d'apprentissage.](#)

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables ci-dessous.

Vous veillerez, une fois vos référentiels rédigés, à vérifier leur conformité en vous référant à la grille d'analyse et d'auto-évaluation/conformité fournie par l'inspection.

Le dépôt des référentiels se fera obligatoirement à partir de l'application I-PackEPS utilisée comme une plateforme de stockage et de restitution.

Pour que les référentiels puissent être opérationnels au plus tôt dans l'année scolaire 2021-2022, vous pouvez dès à présent déposer vos référentiels.

La date limite de retour des référentiels est fixée au vendredi 28 mai 2021.

Pour déposer vos référentiels, nous vous invitons à suivre le tutoriel accessible sur le site EPS de l'académie à partir du lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=aOwouZf6FcE>

Important : Nous vous invitons à convertir vos documents au format .pdf

Pour la session 2022, la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHN) étudiera les référentiels par APSA, durant le mois de juin 2021, au plan de la conformité. Un retour sera directement effectué sur la plateforme I-PackEPS vous permettant d'ajuster ces outils. Vous veillerez à consulter les commentaires en ligne pour finaliser les outils le cas échéant.

Les établissements en difficulté pour finaliser leurs référentiels d'ici la date butoir, recevront une convocation pour la commission académique de juin afin de solutionner leurs problèmes.

Textes Officiels :

Circulaire du 28 janvier 2021

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

Circulaire Bac Professionnel du 28 janvier 2021

Annexe à la circulaire du 28 janvier 2021

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Circulaire Bac Professionnel du 28 janvier 2021 Annexe 1

Documents vierges :

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

CA1 Référentiel BAC PRO Vierge

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

CA2 Référentiel BAC PRO Vierge

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

CA3 Référentiel BAC PRO Vierge

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

CA4 Référentiel BAC PRO Vierge

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

CA5 Référentiel BAC PRO Vierge

Grille de vérification avant envoi :

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/doc-d03fe.svg>

Grille d'analyse BAC PRO

Documents exemples :

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

CA1 Référentiel Hauteur

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

CA2 Référentiel Escalade

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

CA3 Référentiel Step

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

CA4 Référentiel Badminton

<https://eps.ac-normandie.fr/sites/eps.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

CA5 Référentiel Musculation

Documents pour les examens adaptés

Documents pour l'examen adapté baccalauréat Professionnel

- [Référentiel - Bac Pro - CA1 - Demi-Fond Adapté](#)
- [Référentiel - Bac Pro - CA1 - 800M Adapté](#)
- [Référentiel - Bac Pro - CA3 - Danse Adapté](#)
- [Référentiel - Bac Pro - CA4 - Tennis de table Adapté](#)

Documents pour l'examen adapté au CAP

- [Référentiel - CAP - CA1 - Demi-Fond Adapté](#)
- [Référentiel - CAP - CA1 - 800M Adapté](#)
- [Référentiel - CAP - CA3 - Danse Adapté](#)
- [Référentiel - CAP - CA4 - Tennis de table Adapté](#)

Baccalauréat Professionnel

CA1 - 800m

- [Référentiel - Bac Pro - CA1 - Demi-Fond](#)
- [Fiche candidat - Bac Pro - CA1 - Demi-Fond](#)
- [Fiche jury - Bac Pro - CA1 - Demi-Fond](#)
- [Fiche de notation collective - Bac Pro - CA1 - Demi-Fond](#)

CA3 - Danse

- [Référentiel - Bac Pro - CA3 - Danse](#)
- [Fiche candidat - Bac Pro - CA3 - Danse](#)
- [Fiche jury - Bac Pro - CA3 - Danse](#)
- [Fiche de notation collective - Bac Pro - CA3 - Danse](#)

CA4 - Tennis de Table

- [Référentiel - Bac Pro - CA4 - Tennis de table](#)
- [Fiche candidat - Bac Pro - CA4 - Tennis de table](#)
- [Fiche jury - Bac Pro - CA4 - Tennis de table](#)
- [Fiche de notation individuelle - Bac Pro - CA4 - Tennis de table](#)
- [Fiche de notation collective - Bac Pro - CA4 - Tennis de table](#)

Certificat d'Aptitude Professionnelle

CA1 800m

- [Référentiel - CAP - CA1 - 800M](#)
- [Fiche candidat - CAP - CA1 - 800M](#)
- [Fiche jury - CAP - CA1 - 800M](#)
- [Fiche de notation collective - CAP - CA1 - 800M](#)

CA3 - Danse

- [Référentiel - CAP - CA3 - Danse](#)
- [Fiche candidat - CAP - CA3 - Danse](#)
- [Fiche de notation pour les élèves - CAP - CA3 - Danse](#)
- [Fiche jury - CAP - CA3 - Danse](#)

CA4 - Tennis de Table

- [Référentiel - CAP - CA4 - Tennis de Table](#)
- [Fiche candidat - CAP - CA4 - Tennis de Table](#)
- [Fiche jury - CAP - CA4 - Tennis de Table](#)
- [Fiche de notation individuelle - CAP - CA4 - Tennis de Table](#)
- [Fiche de notation collective - CAP - CA4 - Tennis de Table](#)